



**Titres RBC LiONS^{MD} liés à l'indice Solactive Canada Bank 40 AR
avec taux fixe de 7,50 % (CAD), série 47
Titres à capital non protégé**

**Barrière
de protection : 75 %**

**Performance liée
à l'indice Solactive
Canada Bank 40 AR**

**Coupon mensuel fixe
de 7,50 \$ par Titre
par année**

Clôture des souscriptions

vers le
23 octobre 2023

FUNDSERV

RBC10359

Le présent sommaire est présenté intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « **supplément de fixation du prix** »), du prospectus préalable de base daté du 25 mars 2022, du supplément de prospectus relatif au programme daté du 28 mars 2022, dans sa version complétée le 11 novembre 2022 et le 2 mars 2023, et du supplément de prospectus relatif au produit daté du 28 mars 2022 relatif aux titres liés à un indice, dans sa version complétée le 11 novembre 2022 et le 2 mars 2023.

www.rbcnotes.com

PRINCIPALES MODALITÉS

| | |
|---------------------------------|---|
| Émetteur : | Banque Royale du Canada |
| Notes attribuées à l'émetteur : | Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA |
| Monnaie : | CAD |
| Placement minimal : | 50 Titres ou 5 000 \$ |
| Durée : | Environ 5 ans |
| Capital à risque : | Le capital des Titres n'est pas protégé. |
| Indice sous-jacent : | Le paiement à l'échéance sur les Titres est lié aux rendements ajustés de l'indice Solactive Canada Bank 40 AR (l'« indice sous-jacent »). L'indice sous-jacent est un indice de rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Bank TR (l'« indice cible »), déduction faite d'un dividende synthétique de 40 points d'indice par année calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur de rendement ajusté »). Il est entendu que le paiement à l'échéance sur les Titres est lié à l'indice sous-jacent et non à l'indice cible. En date du 28 septembre 2023, le niveau de clôture s'établissait à 716,96. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture correspondait donc à 5,5791 % le 28 septembre 2023. Pendant la durée des Titres, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 200 points d'indice, ce qui représente 27,8956 % du niveau de clôture le 28 septembre 2023. Pour les besoins du calcul du niveau de l'indice cible, les dividendes versés et autres distributions effectuées, s'il y a lieu, à l'égard des titres qui composent l'indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble de ces titres. En date du 28 septembre 2023, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice cible était de 5,0492 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 27,928 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant. Les Titres ne constituent pas une participation dans l'indice sous-jacent, dans l'indice cible ou dans les titres des entités qui composent l'indice cible, et les porteurs n'auront aucun droit à l'égard de ces titres, y compris, sans limitation, un droit de rachat (s'il y a lieu), un droit de vote ou un droit à des dividendes ou à d'autres distributions versés à l'égard de ces titres. |
| Date d'émission : | Le 30 octobre 2023 |
| Niveau initial : | Le « niveau initial » est le niveau de clôture le 24 octobre 2023. |
| Niveau barrière de protection : | Le « niveau barrière de protection » correspond, pour ce qui est de l'indice sous-jacent, à 75,00 % du niveau initial. |

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

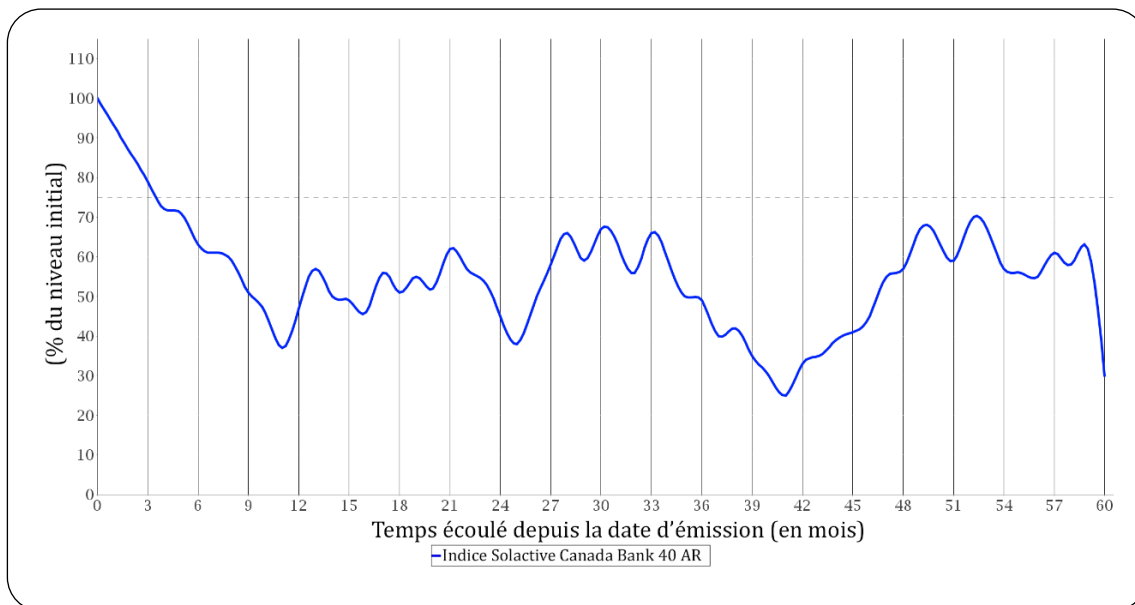
| | | |
|---|--|--|
| Niveau final : | Le « niveau final » est le niveau de clôture le 24 octobre 2028 (la « date d'évaluation finale »). | |
| Niveau de clôture : | Le « niveau de clôture » à une date donnée est le niveau de clôture officiel de l'indice sous-jacent publié à cette date au www.solactive.com , et il est établi par l'agent de calcul. | |
| Date d'échéance : | Le 27 octobre 2028 | |
| Paiements d'intérêts : | Les porteurs recevront des paiements d'intérêts (les « paiements d'intérêts » et, individuellement, un « paiement d'intérêts ») au taux d'intérêt fixe de 0,6250 % par période d'intérêts, payables mensuellement à chaque date de paiement des intérêts. Compte tenu de ce qui précède, pour une période d'intérêts donnée, les intérêts payables à l'égard de chaque tranche de 100 \$ de capital de Titres s'élèveraient à $100 \$ \times 0,6250 \%$, ou 0,625 \$. Les paiements d'intérêts ne sont pas conditionnels à la performance de l'indice sous-jacent ni liés à celle-ci. | |
| Périodes d'intérêts : | La « période d'intérêts » à l'égard d'un paiement d'intérêts est la période comprise entre la date de paiement d'intérêts la plus récente, inclusivement, et la date de paiement d'intérêts suivante, exclusivement; toutefois, la première période d'intérêts commencera à la date d'émission, inclusivement, et la dernière période d'intérêts se terminera à la date d'échéance, exclusivement. | |
| Dates de paiement des intérêts : | La « date de paiement des intérêts » pour les besoins d'un paiement d'intérêts aura lieu le 30 novembre 2023 et le 30 ^e jour de chaque mois par la suite, jusqu'à la date d'échéance, inclusivement (la date d'échéance, qui est le 27 octobre 2028, faisant exception). Si une date de paiement des intérêts n'est pas un jour ouvrable, le paiement sera effectué le jour ouvrable suivant du mois en cours ou, à défaut, le jour ouvrable précédent. | |
| Paiement à l'échéance : | <p>À la date d'échéance, pour chaque tranche de 100 \$ de capital de Titres, le montant payable (le « montant du remboursement ») correspondra à ce qui suit :</p> <p>a) soit 100 \$, si le niveau final est supérieur ou égal au niveau barrière de protection;</p> <p>b) soit une somme correspondant au résultat de la formule suivante : $100 \\$ \times (X_f / X_i)$, laquelle somme ne saurait en aucun cas être inférieure à 1,00 \$, si le niveau final est inférieur au niveau barrière de protection,</p> <p>où :</p> <p>« X_f » représente le niveau final, et</p> <p>« X_i » représente le niveau initial.</p> <p>Le montant du remboursement sera versé en sus du paiement d'intérêts payable à la date d'échéance.</p> | |
| Marché secondaire : | <p>Fundserv, RBC10359</p> <p>En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.</p> | |
| Valeur estimative initiale : | En date du 28 septembre 2023, la valeur estimative initiale des Titres était de 94,79 \$ par Titre, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres à tout moment dépendra de nombreux facteurs, ne peut être prédite avec exactitude et peut être inférieure à cette somme. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix. | |
| Tableau des frais de négociation anticipée : | Vente au cours du nombre de jours indiqué suivant la date d'émission | Frais de négociation anticipée (pourcentage du capital) |
| | De 1 à 45 jours | 3,00 % |
| | De 46 à 90 jours | 2,75 % |
| | De 91 à 135 jours | 2,50 % |
| | De 136 à 180 jours | 2,00 % |
| | De 181 à 225 jours | 1,50 % |
| | De 226 à 270 jours | 1,00 % |
| | Par la suite | Aucuns |

Exemples de calcul du montant du remboursement et des paiements d'intérêts :

Exemples de calcul du montant du remboursement et des paiements d'intérêts

Les exemples présentés ci-après ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. Les niveaux de l'indice sous-jacent utilisés pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne sont pas des estimations ni des prévisions du niveau initial et du niveau final dont dépendra le calcul du montant du remboursement. Tous les exemples ci-après supposent que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital de 100,00 \$, qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit et que le niveau barrière de protection correspond à 75,00 % du niveau initial. Pour des raisons de commodité, chacune des lignes verticales dans les graphiques ci-après représente la date de paiement des intérêts qui tombe au cours du trimestre suivant. Certains montants en dollars sont arrondis au cent entier le plus près.

Exemple n° 1 — Dépréciation importante de l'indice sous-jacent et paiement d'une somme inférieure au capital à la date d'échéance



Dans ce scénario, à la date d'évaluation finale, le niveau final est inférieur au niveau barrière de protection. Le niveau initial de l'indice sous-jacent (X_i) est de 716,96 et son niveau final (X_f) est de 236,60. Le montant du remboursement serait donc calculé comme suit :

$$\text{capital des Titres} \times (X_f / X_i)$$

$$100 \$ \times (236,60 / 716,96) = 33,00 \$$$

Étant donné que le coupon mensuel de 0,625 \$ par Titre n'est pas conditionnel à la performance de l'indice sous-jacent ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

$$\text{capital des Titres} \times 0,6250 \% \text{ par période d'intérêts} \times 60 \text{ périodes d'intérêts}$$

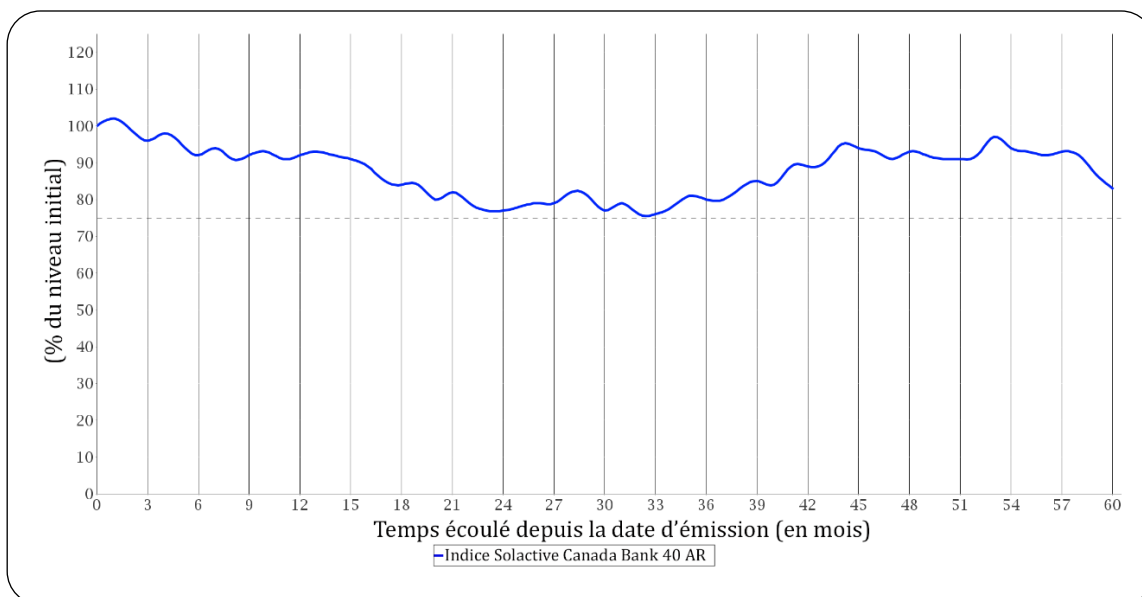
$$100 \$ \times 0,6250 \% \times 60 = 37,50 \$$$

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 60 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- a) Montant du remboursement : 33,00 \$
- b) Total des paiements d'intérêts effectués : 37,50 \$
- c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 70,50 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de -6,75 %.

Exemple n° 2 — Légère dépréciation de l'indice sous-jacent et paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance



Dans ce scénario, à la date d'évaluation finale, le niveau final est supérieur au niveau barrière de protection. Le montant du remboursement serait donc de 100 \$.

Étant donné que le coupon mensuel de 0,625 \$ par Titre n'est pas conditionnel à la performance de l'indice sous-jacent ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

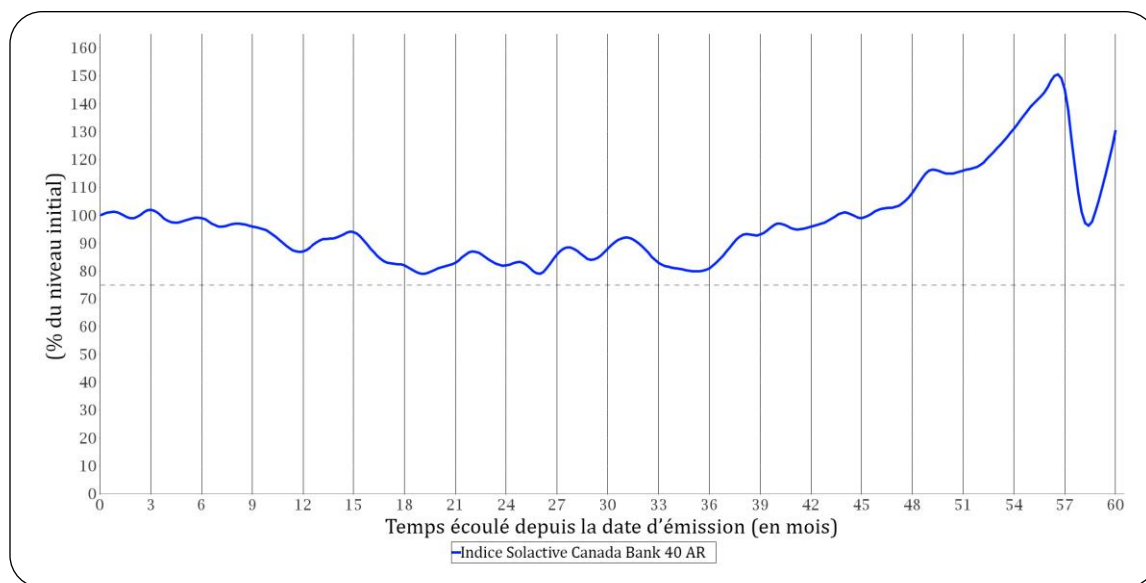
$$\begin{aligned} & \text{capital des Titres} \times 0,6250 \% \text{ par période d'intérêts} \times 60 \text{ périodes d'intérêts} \\ & 100 \$ \times 0,6250 \% \times 60 = 37,50 \$ \end{aligned}$$

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 60 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- a) Montant du remboursement : 100,00 \$
- b) Total des paiements d'intérêts effectués aux dates de paiement des intérêts : 37,50 \$
- c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 137,50 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 6,58 %.

Exemple n° 3 — Appréciation de l'indice sous-jacent et paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance



Dans ce scénario, à la date d'évaluation finale, le niveau final est supérieur au niveau barrière de protection. Le montant du remboursement serait donc de 100 \$.

Étant donné que le coupon mensuel de 0,625 \$ par Titre n'est pas conditionnel à la performance de l'indice sous-jacent ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{capital des Titres} \times 0,6250 \% \text{ par période d'intérêts} \times 60 \text{ périodes d'intérêts} \\ & 100 \$ \times 0,6250 \% \times 60 = 37,50 \$ \end{aligned}$$

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 60 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- a) Montant du remboursement : 100,00 \$
- b) Total des paiements d'intérêts effectués aux dates de paiement des intérêts : 37,50 \$
- c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 137,50 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 6,58 %.

L'indice Solactive Canada Bank 40 AR est la propriété du promoteur de l'indice, Solactive AG (« Solactive »), qui le calcule, l'administre et le publie, et « Solactive » est une marque de commerce déposée de Solactive. L'indice Solactive Canada Bank 40 AR est utilisé par la Banque aux termes de licences relativement aux Titres. Les Titres ne sont pas parrainés, vendus ou autrement soutenus par Solactive, qui n'en fait pas la promotion, et Solactive ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s). Solactive ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Solactive Canada Bank 40 AR ou de l'indice Solactive Canada Bank TR, ou de données incluses dans ceux-ci ou sur lesquelles ils se fondent, et elle n'engage aucunement sa responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions touchant ceux-ci.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Raymond James Ltée, respectivement.

Les Titres ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.

Les Titres ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire. Les Titres sont des produits structurés qui comportent un risque de perte.

Un placement dans les Titres comporte des risques. Les Titres sont liés à l'indice sous-jacent, lequel reflète (i) les fluctuations des cours applicables des titres qui composent l'indice cible ainsi que les dividendes versés et les distributions effectuées à l'égard de ces titres, sans retenue d'impôt ni déduction d'autres sommes accumulées sur ceux-ci auxquelles serait généralement exposé un investisseur qui détient les titres qui composent l'indice cible, moins (ii) le facteur de rendement ajusté. Un placement dans les Titres n'est pas comme un placement direct dans les titres qui composent l'indice cible et les investisseurs n'ont pas de droits à l'égard des titres sous-jacents à cet indice. Le rendement des Titres ne reflétera pas le rendement total qu'un investisseur recevrait s'il était propriétaire des titres qui composent l'indice cible. Les Titres sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez des Titres, vous serez notamment exposé aux variations du niveau de l'indice sous-jacent et aux fluctuations des taux d'intérêt. Les niveaux de l'indice sont volatils, et un placement dans les Titres peut être considéré comme spéculatif. Puisque les Titres ne sont pas des titres avec capital protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement.